Association vaudoise des enseignants de musique
Syndicat des services publics - Région Vaud, c.p. 1324, 1001 Lausanne
Tél: 021 341 04 10 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch/avem

Pétition de soutien aux enseignant-e-s de musique du canton de Vaud : Une CCT maintenant !

Les conditions de travail des enseignant-e-s de musique du canton de Vaud sont actuellement inacceptables (salaires très bas, pas de garantie d'occupation, précarité des contrats, retraites insuffisantes etc.). Un changement radical de cette situation aurait pu avoir lieu fin 2011. En effet, depuis plus de 6 ans l'AVEM-SSP négociait avec l'AVCEM et la SCMV une CCT des enseignant-e-s de musique du canton de Vaud. Or, les associations faîtières patronales susmentionnées ont finalement refusé de ratifier le texte, un texte qu'elles ont elles-mêmes contribué à rédiger !

Par ailleurs, le 1er janvier 2012, la Loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur, garantissant aux écoles de musique le financement de l'Etat et déterminant les critères de qualité de celles-ci. L'AVEM-SSP a joué un rôle central dans l'aboutissement de cette loi. Malgré cela, le Règlement d'application de la LEM (RLEM), qui impose notamment aux enseignant-e-s les conditions de reconnaissances des acquis, est entré en vigueur le 1er janvier 2012 sans que l'AVEM-SSP ne soit consultée ou même informée. Le contenu du RLEM n'emporte pas l'adhésion de l'AVEM-SSP en l'état actuel, car elle n'est pas en accord avec ces critères et craint fortement des conséquences négatives sur les conditions de travail de certain-e-s enseignant-e-s.

Compte tenu de cette situation, qui met en danger le processus de ratification de la CCT, L'AVEM-SSP s'est réunie en assemblée extraordinaire le 23 janvier 2012 afin de décider des actions à entreprendre afin de faire entrer en vigueur la CCT dans les meilleurs délais.

Nous signataires, citoyen-ne-s solidaires, estimons que les enseignant-e-s de musique doivent être protégés par une bonne convention collective. En effet, les conditions actuelles, mais également les exigences qui leur sont désormais imposées par la LEM pour pouvoir enseigner – et donc garantir un enseignement de qualité – sont élevées et justifient pleinement de leur garantir des conditions de travail irréprochables.

Par notre signature, nous soutenons donc les démarches de l'AVEM-SSP pour faire entrer en vigueur la CCT des conservatoires et écoles de musique du canton de Vaud au plus vite.

Nom / Prénom	Adresse	E-mail	Signature

Dossier complet et feuilles de signatures sur: www.ssp-vaud.ch/avem
A renvoyer d'ici au 28 février 2012, même incomplète à : AVEM-SSP – case postale 1324 – 1001 Lausanne
ou par fax au 021 341 04 19